



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-25286>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-25286**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Metropole Rouen Normandie

**Correspondant :** MAYER-ROSSIGNOL Nicolas, Président

**Adresse :** Le 108, 108 allée François Mitterrand, B.P. 1180 76176 ROUEN

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0232764422

**Télécopieur :** 0232764429

**Courriel :** demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

**Adresse internet :** <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.mpe76.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Présence au montage et prestation de maintenance préventive des oeuvres d'art de la Forêt Monumentale 2e édition

**Lieu d'exécution :** Forêt de Roumare sur la commune de Canteleu (territoire concerné par Forêt Monumentale 2) et territoire de la Métropole Rouen Normandie, 76380 CANTELEU

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La mission est décomposée en trois phases : - Phase 1 : Présence au montage - Phase 2 : Prestation de maintenance préventive et entretien courant des oeuvres - Phase 3 : coordination de la maintenance curative (optionnelle)

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Période 1 : 20 000 euros HT Période 2 : 23 000 euros HT Période 3 : 23 000 euros HT Total : 66 000 euros HT

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglent :** Les prestations, objet du présent accord-cadre, seront financées par le budget de la Métropole Rouen Normandie. Elles seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires**

**de services :** Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en qualité de mandataire de plusieurs groupements pour un même accord-cadre. De plus, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même accord-cadre

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix : 50%
- Valeur technique de l'offre : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 02/04/2024 à 16:00

**Délai minimum de validité des offres :** 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 24-Cult-MaintFM2

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRD22 Options : OUI Les modalités de reconduction sont fixées à l'article 3 du CCAP et considérées comme une option au sens du Droit Européen Reconductions : OUI Nombre de reconductions éventuelles : 2 Modalités d'ouverture des offres : Date: 03 avr. 2024 Lieu : Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au

motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations. La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux Signalisation " req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 " Département Tarn et Garonne " req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1) La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du SPASER. Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Deux créneaux de visite sont proposés : - jeudi 14 mars à 16h - vendredi 15 mars à 9h Les candidats doivent s'inscrire à l'une des deux visites en adressant le choix du créneau à l'adresse mail suivante : [foret-monumentale@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:foret-monumentale@metropole-rouen-normandie.fr) et en indiquant le nom de la personne se rendant sur site et la dénomination de l'entreprise. Une attestation de visite sera remise à chaque candidat à l'issue de la visite. Celle-ci doit être jointe à l'offre. En cas d'égalité entre deux soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note pour le critère « Prix », puis ensuite la meilleure note pour le critère « valeur Technique ». La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation. Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence : 24-Cult-MaintFM2

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/02/2024